

COMMUNIQUÉ

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Utilisation respectueuse du pumptrack

COATICOOK, le 22 juillet 2020 – Il y a quelques semaines, le Centre de services scolaire des Hauts-Cantons et collaboration avec des partenaires financiers, dont la Ville de Coaticook, ont construit un pumptrack. Le succès a été instantané. Des experts affirment même qu'il s'agit d'une des meilleures pistes au Québec.

La Ville de Coaticook ainsi que le Centre de services scolaire des Hauts-Cantons tiennent à rappeler aux utilisateurs qu'il est fortement recommandé d'avoir les équipements de protection nécessaires : casque, gants, protections pour les coudes et les genoux.

Par ailleurs, la réglementation qui s'y applique est la même que celle que l'on retrouve dans les parcs municipaux (Règlement numéro 12-5 RM460 (2018) Règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre). Il est entre autres interdit de consommer des boissons alcoolisées, de fumer et de consommer du cannabis à proximité du pumptrack. Aucune personne ne peut se présenter sur les lieux si elle est intoxiquée par l'alcool ou les drogues. Nous demandons également aux utilisateurs de respecter la quiétude des voisins du lieu en limitant le bruit.

De plus, en temps de pandémie, il est essentiel de respecter les normes de la Santé publique. Ne pas faire de regroupement de 50 personnes et plus et être à 2m de distance entre chaque individu pour ne nommer ces quelques règles.

Ceux et celles qui contreviennent au règlement pourront se voir imposer une contravention.

« Le Centre de services scolaire des Hauts-Cantons s'est doté d'une magnifique infrastructure. Ce serait dommage de devoir restreindre son utilisation qu'aux étudiants de La Frontalière. Il est primordial de suivre les consignes et de respecter ceux et celles qui habitent dans ce quartier. », Monsieur Simon Madore, Maire de la Ville de Coaticook.

— 30 —

Source : Shirley Lavertu, Responsable des communications
819 849-2721, poste 256